

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du LUNDI 14 MARS 2016

L'an deux mil seize, le quatorze mars à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le sept mars, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Claude LANGRENÉ, Maire.

Présents : M. BOUCHER Jean-Claude, M. FOURRÉ Georges, M. ROMELOT Jean, M. HERDHUIN Jacques, Mme LAVA Francine, M. PROUVOST Gérard, Mme PETIT Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme FÉTY Nora, Mme BIBLOCQ Stéphanie, M. THIRIOT Daniel, Mme PLANSON Patricia, Mme LEGUILLETTE Christine, M. DIDIER Gérard, Mme SONNETTE Séverine, Mme SANCHEZ Marie, M. BESSÉ Jean-Pierre, M. DIDIER Gérard et M. JEAUNAUX Jérôme.

Absents ayant donné pouvoir :, Mme MACREZ Stéphanie à M. LANGRENÉ Claude, Mme NAUDÉ Marie-Josèphe à Mme LAVA Francine.

Absents excusés :

Absent : Mme DOINEL Josiane, MM. TEKOUK Beudihiba.

Le Conseil Municipal a choisi, comme secrétaire de séance Mr Gérard PROUVOST.

Le compte-rendu de la séance du 4 février 2016 est adopté à l'unanimité, sans observations.

ORDRE DU JOUR

MAITRISE D'ŒUVRE INFRA ETUDES : PARKING DE LA MAISON DE SANTE

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la maîtrise d'œuvre du Cabinet INFRA Etudes pour la création d'un parking à la future Maison de Santé pour un montant de 10.734,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer ce marché de maîtrise d'œuvre.

MAITRISE D'ŒUVRE INFRA ETUDES : VOIRIE ROUTE DES FERMES

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la maîtrise d'œuvre du Cabinet INFRA Etudes pour les travaux de voirie - Route des Fermes « sections Villiers-Saint-Denis et les sous-bois » pour un montant de 10.483,05 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer ce marché de maîtrise d'œuvre.

MAITRISE D'ŒUVRE INFRA ETUDES : VOIRIE DU PETIT VAL

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la maîtrise d'œuvre du Cabinet INFRA Etudes pour les travaux de voirie du Petit Val pour un montant de 2.287,41 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer ce marché de maîtrise d'œuvre.

DU CONSEIL MUNICIPAL

MAITRISE D'ŒUVRE INFRA ETUDES : CREATION D'UN RESEAU E.P PHASE 1 : EXUTOIRE AVENUE FERNAND DROUET

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la maîtrise d'œuvre du Cabinet INFRA Etudes pour la création d'un réseau E.P « exutoire avenue Fernand Drouet » pour un montant de 7.621,58 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer ce marché de maîtrise d'œuvre.

MAITRISE D'ŒUVRE M. VARAIN : MAISON DE SANTE

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Maison de Santé pour un montant de 34.668,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette lettre de commande.

MAITRISE D'ŒUVRE M. VARAIN : CHANGEMENT DES PORTES A L'ECOLE MATERNELLE

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la maîtrise d'œuvre pour le changement des portes à l'école maternelle pour un montant de 3.449,20 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette lettre de commande.

MAITRISE D'ŒUVRE M. VARAIN : CHANGEMENT DES CHAUDIERES – ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la maîtrise d'œuvre pour le changement des chaudières aux écoles élémentaire et maternelle pour un montant de 2.601,17€ T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette lettre de commande.

MAITRISE D'ŒUVRE M. VARAIN : CHANGEMENT DES FENETRES – ECOLE MATERNELLE

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la maîtrise d'œuvre pour le changement des fenêtres de l'école maternelle pour un montant de 3.500,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette lettre de commande.

MAITRISE D'ŒUVRE REMPLACEMENT : CHAUDIERE GYMNASSE

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la chaudière du gymnase pour un montant de 3.456,50 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette lettre de commande.

USEDA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage l'extension de l'éclairage public (EP) – création de l'éclairage du parking de la Maison de Santé.

Le coût total des travaux s'élève à 11.965,42€ HT.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes,

DU CONSEIL MUNICIPAL

hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de :

8.282,73 euros

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir ouï l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- 2) de s'engager à verser à l'USEDA la contribution demandée.

USEDA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage la rénovation de l'EP de la liaison piétonne de la « Communauté des communes et la rue Emile Morlot »

Le coût total des travaux s'élève à 19.925,31 € HT.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de :

13.954,82 euros

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir ouï l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- 2) de s'engager à verser à l'USEDA la contribution demandée.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA CHAUDIERE DU GYMNASSE

Le Conseil Municipal approuve le projet de remplacement de la chaudière du gymnase pour un montant de 63.005,71€ H.T., il sollicite la subvention départementale et s'engage à financer la quote-part restante à la charge de la commune en inscrivant les crédits au budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal accepte toute inspection et contrôle réglementaire et s'engage à faire payer au collègue utilisateur, pendant la durée de l'amortissement des investissements de l'opération subventionnée, un forfait qui sera inférieur à 6.000 € par an, au titre des frais de fonctionnement du gymnase.

PROROGATION ADHESION FDS 2017

Le Conseil Municipal au vu du nouveau règlement du Fonds Départemental de Solidarité 2007-2016 et son fonctionnement basé sur le principe de la solidarité, adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion en date du 6 mars 2006, prorogé par décision de l'Assemblée Départementale en date du 8 février 2016,

DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que les communes ne pourront bénéficier d'une subvention du département sur les travaux communaux de Voirie que dans la mesure où elles s'engageront formellement à proroger leur adhésion à ce Fonds et à verser leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement,

DECIDE de proroger l'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de Voirie 2017 et de s'engager à acquitter la cotisation définie dans ledit règlement.

MODIFICATION DES STATUTS - USESA

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification des statuts de l'USESA pour changement du siège social à savoir 4bis Gustave Eiffel à Château-Thierry.

AUTORISATION LANCEE MAPA : MAISON DE SANTE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer le marché de consultation des entreprises pour l'aménagement de la Maison de Santé.

AUTORISATION LANCEE MAPA : VOIRIE ROUTE DES FERMES

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer le marché de consultation des entreprises pour la voirie « route des Fermes ».

NON VALEURS

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de passer en non valeurs la somme de 304,86 €.

ENGAGEMENT « ZERO PHYTO »

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'au vu de la nécessité de répondre aux objectifs fixés pour atteindre le bon état écologique des eaux souterraines et de surface et qu'au vu des objectifs fixés par le 10^{ème} programme mis en œuvre par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie entre 2013-2018,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de s'engager dans une démarche avec un objectif « zéro phyto » pour les espaces publics dont la commune assure la gestion.

DEMANDE DE SUBVENTION SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT POUR CREATION D'UNE MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'une création d'une Maison de Santé en liaison avec les Services de l'Agence Régionale de Santé. Cette création a pour but de maintenir une offre médicale satisfaisante sur le secteur de Charly sur Marne.

La commune dispose d'un local dont l'aménagement permettra la création de la Maison de Santé. Pour cette opération, le plan de financement sollicite une subvention de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Une subvention de la dotation de soutien à l'investissement local (seconde enveloppe), une subvention du contrat départemental de développement local (CDDL) se répartissent ainsi : Total des dépenses hors taxes 475.135 €

DETR 35 %	166.297 €
Soutien à l'investissement 30%	142.541 €
CDDL 15%	71.270 €
Autofinancement	95.027 €

TOTAL H.T	475.135 €

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions et le plan de financement retenu et décide d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2016 avec début des travaux juillet 2016.

DEMANDE DE SUBVENTION SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT POUR AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de poursuivre l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux.

Cette poursuite passe pour le remplacement des portes de l'école maternelle, les portes existantes datant de la création de l'école en 1971.

Le remplacement des chaudières de l'école maternelle et élémentaire peu performantes et installées depuis plus de 20 ans.

Pour cette opération, le plan de financement sollicite une subvention de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Une subvention de la dotation de soutien à l'investissement local (1^{ère} enveloppe), une subvention du contrat départemental de développement local (CDDL) se répartissent ainsi : Total des dépenses hors taxes 134.052,17€

DETR 45 %	60.323,48 €
Soutien à l'investissement 15%	20.107,83 €
CDDL 20%	26.810,44 €
Autofinancement	26.810,42 €

TOTAL H.T	134.052,17 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions et le plan de financement retenu et décide d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2016 pour des travaux prévus à partir de juillet 2016.

ELECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Le Maire explique au Conseil Municipal suite au décès d'un élu siégeant à la Communauté de Communes qu'un calcul de redistribution du nombre de Conseillers Communautaires a été fait et que la Commune de Charly gagne 1 siège, en conséquence il y a lieu de procéder à l'élection d'un conseiller communautaire supplémentaire.

Le Maire prend acte de la candidature de :

Madame SONNETTE Séverine pour la liste Charly pour Tous

Madame PLANSON Patricia pour la liste Bienvenue à Charly

Il est procédé à un vote à bulletin secret : nombre de votants 21

Dépouillement

SONNETTE Séverine 13 voix

PLANSON Patricia 7 voix

1 Bulletin Blanc 1

Madame SONNETTE Séverine est élue membre Conseiller Communautaire.

DU CONSEIL MUNICIPAL

ACQUISITION DE PARCELLE A RUDENOISE LIEUDIT LES « GLACIS »

Suite à l'acquisition de la parcelle AB252 située à Rudenoise, lieudit « Les Glacis » par délibération n° 07 2016 02 04, le Maire précise au Conseil Municipal que cette acquisition est prévue dans le cadre d'un projet d'utilité publique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer l'acte correspondant à prendre en charge les frais de notaire.

ACQUISITION DE PARCELLE AB175 RUE EMILE MORLOT

Suite à l'acquisition de la parcelle AB175 située rue Émile Morlot à l'angle de l'entrée de Rudenoise, par délibération 09 2016 02 04, le Maire précise au Conseil Municipal que la commune prendra à sa charge les frais notariés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer l'acte correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouvel agent est recruté à compter du 15 mars 2016, Monsieur PIFFRE Erwin.

- Monsieur Georges FOURRÉ demande si nous avons des nouvelles concernant le projet de l'OPAL réhabilitation ancien bâtiment Leviel.

Monsieur le Maire répond qu'il a eu une réunion la semaine passée avec l'ensemble des concessionnaire eau, électricité etc....l'appel d'offres sera lancé le 25 mars 2016 avec début des travaux en septembre prochain.

- Madame FETY Nora signale une panne sur l'éclairage public.

- Madame LAVA Francine :

- Rappel le souci des chasses d'eau à la salle les Illettes
- Stationnement en bas Rue Leduc de la Tournelle au niveau du passage piéton
- Stationnement gênant devant l'entrée de son local associatif rue Emile Morlot

- Madame LEGUILLETTE Christine :

- Stationnement des ambulances devant l'école élémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 05.